

Nous ne possédons aucun renseignement sur ce M. de Péaget ; il est vraisemblable que le projet qu'on lui prêtait d'écrire l'Histoire de Genève ne fut pas réalisé. Nous ne connaissons de lui aucun travail de ce genre publié ou manuscrit. Quant à Jacques Godefroy, il est à juste titre au rang des hommes éminents de son siècle. Son père, Denis Godefroy, célèbre jurisconsulte, ayant embrassé le calvinisme, s'était vu contraint de s'expatrier au moment même où son mérite l'appelait à occuper la chaire que la mort de Cujas laissait vacante. Il laissa deux fils qui héritèrent de ses talents. Théodore, l'aîné, abjura le protestantisme, fut pourvu d'une charge de conseiller d'état, et mourut en 1649, à Munster, où il remplissait la charge de conseiller de l'ambassade de France, pendant les négociations qui avaient pour objet la paix générale. Il avait fait de grandes découvertes dans la science du droit et s'était fait l'éditeur des Histoires de Charles VI, par Juvénal des Ursins, de Louis XII par Claude de Seyssel et Jean d'Anton, de Charles VII par Saligny, du chevalier Bayard, de Boucicaud, d'Artus III, duc de Bretagne, etc. Quant à Jacques Godefroy, son frère, que nous trouvons au nombre des correspondants de Guichenon, il était né en 1587 à Genève, où il s'était élevé successivement aux premières charges de cette république qui, à cinq reprises différentes, l'avait nommé syndic. C'était, au dire des biographes, un homme d'une profonde et exacte érudition. Les lettres lui sont redevables notamment de l'Histoire ecclésiastique de Philostorge, en grec et en latin, accompagnée de dissertations savantes pour faciliter l'intelligence de cet historien ; d'un Commentaire sur le code Théodosien, imprimé à Paris en 6 vol. in-fol., en 1666. D'une foule d'ouvrages de droit et de dissertations remarquables, d'un recueil de pièces concernant les Jésuites qui parut sous le titre de *Mercurie Jésuitique* ; enfin de Mémoires touchant l'état et la ville de Genève jus-